



FAL/12-WP/105

30/3/04

Rectificatif n° 1

31/3/04

DIVISION DE FACILITATION (FAL) — DOUZIÈME SESSION

Le Caire (Égypte), 22 mars – 2 avril 2004

Point 3 : Mise en œuvre de mesures modernes de facilitation et de sûreté dans le transport aérien de fret

3.2 : Sûreté

RAPPORT DU COMITÉ 1 SUR LE POINT 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté à l'approbation de la Plénière)

RECTIFICATIF N° 1

Le paragraphe 3.2.12 devrait se lire comme suit :

«La Division convient que cette note de travail est complémentaire aux notes WP/8 et 48 présentées par le Secrétariat et recommande qu'un groupe d'étude soit institué afin d'examiner comment les notions d'«agent habilité» et de «négociant agréé» pourraient être harmonisées, ainsi que les carences éventuelles, s'il y a lieu.»